

nous sommes opposés à la proposition initiale avant Noël, nous nous sommes opposés à la proposition modifiée déposée de nouveau 48 heures plus tard, et nous nous opposons à la version finale du bill maintenant à l'étude.

Nous avons soutenu que les députés devraient donner l'exemple en ce qui concerne la distribution des revenus au Canada. Nous avons également dit qu'une hausse était justifiée, mais seulement sur la partie imposable de notre revenu. C'est-à-dire que la hausse est justifiée sur le traitement de \$18,000 mais non sur l'indemnité de \$8,000. Nous adoptons cette position pour deux raisons. Nous voulons que la hausse soit raisonnable et directement et exclusivement en rapport avec la hausse du coût de la vie enregistrée depuis 1971.

Nous avons avancé des arguments indiquant que les dépenses visées par l'indemnité non imposable de \$8,000 ont été défrayées d'autres façons depuis quelques années à même le trésor public; j'en ai parlé moi-même au début de ce débat et d'autres membres de mon parti l'ont fait également. Une hausse de cette partie de notre revenu n'est aucunement justifiée. Nous sommes prêts à admettre qu'une hausse de notre traitement, soit \$18,000, équivalente à la hausse du coût de la vie, serait justifiée, et même celle-là pourrait être contestée du point de vue de l'équité.

Le principe que nous adoptons et que le pays accepterait probablement, c'est que les Canadiens qui font partie des catégories supérieures de revenus et qui s'y trouvent depuis nombre d'années devraient être prêts à se contenter de ce qu'ils ont et à renoncer à toute autre augmentation jusqu'à ce que les Canadiens de condition moyenne ou pauvre les aient rattrapés. Si nous accordons l'indexation au coût de la vie seulement aux personnes de revenus comparables aux nôtres, au moins notre niveau de vie ne baissera pas et nos familles continueront de vivre aussi bien que dans le passé, et les bénéfices découlant de l'accroissement de la productivité pourront aller aux personnes à faibles revenus. Nous donnerons ainsi aux démunis la possibilité de sortir de la pauvreté qui est le lot de tant de personnes aujourd'hui.

Le fait que les députés aient négligé d'appuyer le présent bill a causé de vives inquiétudes aux membres de mon parti. Nous ne jouons pas à l'abnégation absolue, mais nous voulons certaines restrictions volontaires en espérant donner l'exemple aux gens du secteur industriel et à ceux qui sont placés à d'autres niveaux de gouvernement. Les nantis d'entre nous qui sont à l'aise relativement parlant, ne devraient pas obtenir toujours davantage tant que nous aurons tellement de pauvres et que les revenus seront distribués de façon inéquitable.

Le second motif de notre opposition à ce bill est relié en partie au premier, c'est-à-dire à la politique de revenu du gouvernement, ou ce qu'on appelle le consensus. Cette notion a reçu des qualificatifs variés à divers moments. Nous savons que le gouvernement présentera un nouveau budget avant la fin de mai, et qu'il a eu des entretiens avec les représentants des syndicats ouvriers, des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

● (1600)

Nous savons que le gouvernement a présenté certaines propositions en vue d'une sorte de politique des revenus. Il a été difficile de connaître la teneur de ces propositions, mais il est tout de même possible de faire quelques hypothèses de base. J'aimerais vous faire part d'une de mes hypothèses. Si l'on veut que cette politique de revenus vaille quelque chose, elle doit comporter des directives fixant une limite aux hausses de salaires qui paraîtront acceptables, compte tenu de la situation économique.

Traitements des parlementaires—Loi

Le gouvernement déterminera sans doute un certain pourcentage de revenus et rattachera tous les futurs revenus à ce pourcentage, ou bien il déterminera un montant fixe. Peut-être pourrait-il permettre aux augmentations d'atteindre un certain niveau, peut-être pourrait-il fixer un plafond ou même un plancher, et décréter qu'aucune augmentation ne devrait être inférieure à telle somme. Si une telle politique doit avoir une certaine valeur de directive au Canada, il ne pourra s'agir de directives dont les modalités permettraient des augmentations de l'ordre de celles que les députés sont en train de s'accorder.

Le gouvernement ne peut déclarer aux Canadiens que les députés ont maintenant droit à une hausse de 33½ p. 100 et qu'il y aura par la suite une hausse annuelle de 7 p. 100. Si le gouvernement agit ainsi, sa politique sera sans valeur dans la lutte contre l'inflation, sous peu qu'elle soit valable en soi. La présente mesure nous propose un salaire, une proposition salariale, pour nous-mêmes en tant que députés, qui excède de beaucoup toute proposition que le gouvernement fera d'ici quelques semaines et qu'il voudra faire accepter aux Canadiens. A mon avis, c'est de l'hypocrisie. Cela revient à dire: faisons d'abord d'amples provisions avant d'inviter les autres à se serrer la ceinture. A mon avis ce genre de politique, loin de donner l'exemple, a tout l'effet contraire.

C'est là-dessus que je conclus. Je crois que mon parti a lutté avec vigueur contre ce projet. A l'exception d'un ou deux de nos membres qui en toute conscience ne sont pas d'accord avec nous, la grande majorité s'est opposée à la mesure parce que nous ne croyons pas qu'elle soit équitable ni qu'elle constitue le genre d'exemple dont le pays a besoin et que l'on a réclamé du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances (M. Turner). Je pense que c'est une mauvaise mesure et je voterai contre à la troisième lecture.

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je serai bref et me contenterai d'indiquer officiellement les raisons pour lesquelles il m'est impossible d'appuyer le bill. Pour moi, il ne s'agit pas, il ne devrait pas s'agir de savoir si les députés ont besoin d'une augmentation de traitement. Mais il faudrait que ce débat soit pour le Parlement l'occasion de donner l'exemple aux Canadiens. Au moment où le coût de la vie augmente à un rythme effréné, ce débat devrait être avant tout pour le Parlement l'occasion de donner dans ses travaux un exemple de modération.

Si les députés, en dépit de leurs besoins personnels, ne peuvent donner l'exemple, alors, monsieur l'Orateur, qui le fera? Si les députés se servent à même les fonds publics, comment pourront-ils demander aux Canadiens de modérer leurs exigences afin de juguler l'inflation? Comment peut-on appuyer le bill alors que les vieillards pensionnés s'élèvent contre l'augmentation des prix parce qu'ils sont incapables d'acheter certains articles de consommation courante que tant de nous estiment indispensables? Nous savons qu'il importe avant tout de comprimer les dépenses du gouvernement et pourtant, nous nous disposons à faire exactement le contraire pour ce qui nous concerne et à appuyer le bill?

La lutte du gouvernement contre l'inflation et ses tentatives de compression des dépenses gouvernementales sont un échec total. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, comme dit le proverbe. En adoptant le bill, nous ne donnons certainement pas aux choux la priorité qui convient. Nous devrions d'abord prendre des mesures pour ralentir l'augmentation rapide du coût de la vie. Ce n'est qu'après avoir obtenu des résultats dans ce domaine que